



AVIS D'INFORMATION SUR L'ATTRIBUTION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DOMANIALE PAR SNCF RESEAU SANS PROCEDURE DE SELECTION PREALABLE (Article L.2122-1-3 du CG3P)

1. Propriétaire et gestionnaire du domaine :

SNCF Immobilier- Direction Immobilière Territoriale Grand Sud de SNCF Immobilier, dont les bureaux sont sis 4 rue Léon Gozlan – CS 70014 - 13331 à Marseille Cedex 3, représentée par son Directeur Monsieur Frédéric BERNA dûment habilité. SNCF Immobilier (branche Immobilière de Société nationale SNCF) agissant au nom et pour le compte de SNCF Réseau et conformément à la convention de gestion et de valorisation immobilière du 30 juillet 2015 par laquelle SNCF Immobilier a été mandatée pour la gestion et la valorisation du patrimoine immobilier de SNCF Réseau.

2. Occupant :

La société BESSAC dont le siège est situé à : Chemin de Casselèvres ZI La Pointe SAINT-JORY (31 790).

3. Bien occupé :

Un terrain nu d'une superficie de 500 m² situé à Chemin des Vignes, sous parcelle n°5p de la section BC, sur la commune de PORT-LA-NOUVELLE (11 210).

4. Justification de la décision de ne pas mettre en œuvre la procédure de sélection préalable

4.1. En droit

Article L.2122-1-3 du CG3P	A cocher
. Une seule personne est en droit d'occuper la dépendance du domaine public en cause	
. Le titre est délivré :	
a) A une personne privée sur les activités de laquelle l'autorité compétente est en mesure d'exercer un contrôle étroit	
b) A une personne publique dont la gestion est soumise à la surveillance directe de l'autorité compétente	
. Une première procédure de sélection s'est révélée infructueuse	
. Une publicité suffisante pour permettre la manifestation d'un intérêt pertinent est demeurée sans réponse	
. Les caractéristiques particulières de la dépendance le justifient au regard de l'activité économique projetée, notamment :	X
a) Géographiques	X
b) Physiques	
c) Techniques	X
d) Fonctionnelles	
e) Ses conditions particulières d'occupation ou d'utilisation, ou les spécificités de son affectation	
. Des impératifs tenant à l'exercice de l'autorité publique ou à des considérations de sécurité publique le justifient	
. Autres motifs non expressément mentionnés	

4.2. En fait

Conformément aux dispositions du Code général de la propriété des personnes publiques et plus particulièrement à l'article L2122-1-3 créé par l'Ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017, la délivrance de la présente convention d'occupation est exemptée de la procédure de sélection préalable et de mesures de publicité préalable prévue à l'article L 2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques car les caractéristiques particulières de la dépendance, notamment géographiques et techniques le justifient au regard de l'activité économique projetée.

En effet, la société BESSAC a dû installer à compter du 11/01/2021 une base chantier d'environ 500 m² autour du puit de sortie d'une traversée sous voies ferrées pour le passage de câbles RTE.

Etant donné que la parcelle BC n°5 est un délaissé situé entre la voie ferrée n° 677 000 et la voie publique (Chemin des vignes) et que le puit de sortie de la traversée sous voies était prévu au PK 425+850 environ, soit sur la parcelle BC n°5, l'installation de la base chantier de la société BESSAC devait nécessairement être réalisée sur ladite parcelle.

De plus, il est à noter que la durée de l'occupation est inférieure à un an.

5. Information :

Pour plus d'informations merci de contacter par courriel : Mme Rosalyn FALGUERA : rfalquera@yxime.fr

6. Modalités de consultation de la convention d'occupation :

Sous réserve notamment des secrets protégés par la loi, tout intéressé qui en fait la demande peut obtenir accès au contrat objet du présent avis, par consultation.

Les demandes de consultation, sont adressées, par lettre recommandée avec avis de réception, aux coordonnées mentionnées à la rubrique 5 du présent avis.

7. Information sur les recours :

Recours en contestation de la validité du contrat de 2 mois devant :

Tribunal administratif de Montpellier

6 rue Pitot

34063 Montpellier Cedex 2

Téléphone : 04 67 54 81 00

Courriel : greffe.ta-montpellier@juradm.fr